



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **74-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 13 décembre 2012**

Le treize décembre deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 4 décembre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Valérie BELLE, Martine BROUZET(2), Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER(2), Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Patrick MOLINARO, Marcel REPELLIN, Denis ROUX(2), Jacqueline TESSAIRE

Absents excusés : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Jeanine CARRIER, Guy JULLIEN, Gisèle FRIER, Marilyn MASTROMAURO,

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES

Report de crédits d'investissement 2012

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président expose au comité syndical,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988

Vu l'instruction 89-18 du 30/01/1989

Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que le Budget pour l'année 2013 du SIRD sera voté au cours du mois de février 2012.

Considérant qu'en matière d'investissement, lorsque le BP n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président ne peut que limitativement ordonner des dépenses d'investissement.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le Président peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Afin d'exercer ce droit, le comité syndical doit en autoriser le président et préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés pour le BP.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées.

Opération	Nature Budgétaire	Montant Budgété 2012	Montant Reporté sur 2013 : ouverture de crédits
Travaux	2313	2 656 227.95€	664 056.98€
Etudes et concession et droits assimilés	2031	167 800.40€	41 950.10€
Acquisition et immobilisation corporelles	2184 2183 2188.2	44 326.98€	11 081.75€

Le Président propose au comité syndical :

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2012
- d'engager, liquider, et mandater dans la limite de ces crédits d'investissement mentionnés ci-dessus

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 décembre 2012

Le Président
Christian COIGNE

